

**CAPN C** du 12 octobre 2021

## Déclaration liminaire CAP de titularisation de la catégorie C

Ce mardi 05 octobre, la CGT, FO, Solidaires, FSU et les organisations de la jeunesse étudiante et lycéenne FIDL, MNL, UNEF, UNL appelaient dans l'unité à une journée de mobilisation et de grève de l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs privé et public et de la jeunesse.

A la DGFIP, l'intersyndicale appelait également à la grève. Nous remercions tous les collègues qui se sont mobilisés et ont participé massivement aux cortèges des manifestations dans toute la France. Cette journée envoie un message clair et montre le rejet de la politique de casse et d'injustice sociales du gouvernement actuel.

En effet, le président de la république et son gouvernement continuent d'ignorer la réalité sociale du pays, multiplient les discours contradictoires tout en poursuivant leur entreprise destructrice: ils poursuivent leur politique de casse de la sécurité sociale, notamment en fragilisant son financement, ils veulent imposer une réforme de l'assurance chômage régressive et un recul de l'âge de départ en retraite, ils continuent d'asphyxier les hôpitaux et l'ensemble des services publics en pleine crise sanitaire, etc.

Et « en même temps », nous constatons... l'accroissement indécent des richesses pour les « supers riches » qui, entre mars 2020 et mars 2021, ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros, soit une hausse moyenne de + 40 %, lorsque le Smic n'a augmenté que de 0,99 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le point d'indice des fonctionnaires est encore gelé.

Ainsi, au cœur de l'été, les 37 sociétés du CAC 40 ont publié leurs résultats du premier semestre 2021 : le total de leurs bénéfices nets s'approche des 57 milliards d'euros. Ce n'est ni plus ni moins qu'un record !

C'est 33 % de plus qu'au premier semestre 2019. Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que le chiffre d'affaires global de ce premier semestre 2021 est encore inférieur à celui du premier semestre 2019.

Obtenir un résultat bien supérieur avec un chiffre d'affaires inférieur signifie donc que les entreprises ont fortement augmenté leurs marges et leur rentabilité.

Malgré tout, la loi de transformation de la fonction publique poursuit son œuvre de casse de notre statut, de nos droits et conquies, des instances représentatives. C'est dans ce contexte lourd de conséquence pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs que la suppression des CHSCT est une aberration.

Dans cette période où les élections présidentielles approchent et les promesses fusent en tous sens. L'ensemble des voyants sont allumés sur la baisse du pouvoir d'achat du à l'augmentation du cours de la vie. Les économistes commencent même à être d'accord estimant urgente l'augmentation des salaires. Après 2 ans de gel du point d'indice, il est grand temps que le gouvernement augmente les salaires dans la fonction publique.

A la DGFIP, les plans d'austérités et les dérèglementations continuent, restructurations incessantes, délocalisations/suppressions de services, recrutements de contractuels, etc.

Le PLF 2022 met en avant les priorités du gouvernement en renforçant largement les effectifs de l'armée, de la gendarmerie et de la police, et en sacrifiant une nouvelle fois le Ministère de l'économie et des Finances avec 1483 nouvelles suppressions d'emplois pour 2022.

Nous ne sommes pas des variables d'ajustement et la population a besoin sur l'ensemble du territoire, de nos services et compétences.

Les attaques en matières de droits et garanties pour les personnels sont radicales : remise en cause de la règle de l'ancienneté et des règles de mutation pour convenance personnelle, promotion par tableaux d'avancement principalement basée sur le « mérite », recours massif à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes, etc.

Pour la CGT FIP, il faut en urgence plus de 30 000 emplois statutaires supplémentaires par voie de concours directionnel national sans compter les départs en retraite qui doivent être remplacés en totalité.

La CGT Finances Publiques est opposée aux recrutements de contractuels à la place de fonctionnaires assermentés. Les personnels contractuels actuellement à la DGFIP doivent être titularisés.

Il faut internaliser l'ensemble des métiers concourant à l'exercice des missions (restauration, gardiennage, entretien...).

Ces suppressions d'emplois ont pour conséquence une perte d'intérêt dans le travail, un sentiment d'aliénation et d'urgence permanente, une pression hiérarchique de plus en plus prégnante, ainsi que l'apparition de troubles sur la santé.

### **LA CGT FINANCES PUBLIQUES CONDAMNE :**

La mise en place de la loi de transformation de la fonction publique véritable machine à casser le statut et les statuts particuliers des fonctionnaires. Elle en exige le retrait.

La mise en place du Nouveau Réseau de Proximité qui acte la suppression de l'ensemble des trésoreries, la fermeture et le regroupement massifs de services, s'attaque frontalement au réseau de proximité de la DGFIP et participe activement aux suppressions massives de postes de fonctionnaires (plus 45 000 suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2002). Elle en exige l'arrêt immédiat.

La CGT Finances Publiques revendique le rétablissement des CAP de mobilité de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner le mouvement.

Et pour terminer, concernant la situation des effectifs, l'administration nous a transmis le solde des effectifs de catégorie C au 31/12/2021, après le mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation du mois d'octobre.

Celle-ci fait apparaître un déficit de 1510 agents.

Cette situation est catastrophique pour les agents, le service public et l'accomplissement de nos missions.

La CGT Finances Publiques demande le recrutement de la totalité de la liste complémentaire des lauréats du concours de catégorie C et à l'avenir, chaque année, un recrutement à la hauteur des besoins des services.

## **CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE CETTE CAP DE TITULARISATION**

### **LE RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE**

Pour les agents recrutés par voie de PACTE la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours. Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection. Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut: les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire. Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP. On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori. Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent. Pour l'année de recrutement 2019, seulement 94 agents sur 109 ont été ou vont être titularisés. En clair plus de 15 % des agents recrutés ne sont pas titularisés! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

- ▶ Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.
- ▶ La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

## **LES STAGIAIRES APFIP 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Pour les stagiaires recrutés fin août 2020, nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique. Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires ont été très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier. Leur complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis. Les stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes. Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1<sup>ère</sup> affectation. Pour la CGT cette solution mise en place dans l'urgence n'est pas satisfaisante, elle ne doit pas devenir la règle. La formation doit se faire en présentiel au sein des ENFIP. Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

- ▶ La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.
- ▶ Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

Néanmoins nous sommes parfaitement conscients que cette année la formation sera encore compliquée et nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

## **LA TITULARISATION DES APFIP 2<sup>ÈME</sup> CLASSE ET DES CONTRACTUELS HANDICAPÉS**

Pour cette CAP, l'administration soumet 10 dossiers en cas litigieux, 4 licenciements, 6 renouvellements de stage.

La CGT est attachée au principe de la 2<sup>ème</sup> chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie (confinement distanciation et pour certain télétravail) qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1<sup>ère</sup> affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... Bref un agent clef en main.